



Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 14 mars 2023

Début de séance : 20 h 30

Étaient présents : 12

MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BLANCHARD Emmanuel, BRUTSAERT Gwènaëlle, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, MÉMAIN Martine, POUPARD Benoit, RINJONNEAU Éric

Était absent : 1 : VIOLLEAU Christophe

Secrétaire de séance : Emmanuel BLANCHARD

Date de la convocation : 09 mars 2023

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2023
- Révision du Plan Local d'Urbanisme :
 - Présentation de la démarche de révision de PLU par une chargée d'études en urbanisme de Vals de Saintonge Communauté
 - Signature d'une convention de prestation de services avec Vals de Saintonge Communauté
- Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition de terrains : choix de l'organisme bancaire
- Vote des subventions aux associations
- Acquisition d'une désherbeuse mécanique et accessoires
- Acquisition d'un fourneau pour la cantine scolaire
- Décisions modificatives au budget 2023
- Projet d'aménagement d'un cabinet médical
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2023

A voter et à signer par le Maire et le secrétaire de séance

2. Révision du Plan Local d'Urbanisme

- Présentation de la démarche de révision de PLU par Élise JOUAULT, chargée d'études en urbanisme/PLU à Vals de Saintonge Communauté
- Signature d'une convention de prestation de services avec Vals de Saintonge Communauté

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de prestation de services pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Vu l'article L. 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du 10/03/2015 prescrivant la révision d'un Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du bureau communautaire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge du 27 janvier 2020 fixant les tarifs et modèle de convention pour l'élaboration, la révision et la modification des documents d'urbanisme des communes

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les Communautés de Communes peuvent réaliser des prestations de service au bénéfice de leurs communes membres, dès lors qu'elles se situent dans le prolongement de leurs compétences et qu'elles ont un caractère marginal par rapport à l'activité globale de l'établissement.

Ces interventions ne peuvent être mises en œuvre qu'au moyen d'une convention déterminant notamment les relations financières des co-contractants.



La Communauté de Communes des Vals de Saintonge et sa Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement (service Planification et Urbanisme opérationnel) réalise la mission d'assistance pour l'élaboration du PLU auprès des communes, celle-ci étant ponctuelle (durée d'élaboration, de révision ou de modification du document) et à la demande des communes membres. Elle se situe dans le prolongement de la compétence « Aménagement de l'Espace » de la Communauté de Communes dans la mesure où elle participe à la mise en œuvre du SCoT.

Par délibération du bureau communautaire du 27 janvier 2020, la Communauté de Communes a défini les modalités d'intervention du service Planification et Urbanisme opérationnel.

Conformément à ladite délibération et s'agissant de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, la contribution financière de la commune de Mazeray est déterminée sur la base d'un prix journalier d'un chargé d'études fixé à 167 euros ; elle portera sur 67 journées de chargés d'études soit un montant global de 11 189 €.

La contribution financière sera exigible pour moitié (50 %) à la livraison du diagnostic et pour le solde (50 %) lors de l'approbation définitive du document par le conseil municipal.

Le modèle de convention précise les missions du service intervenant en prestations de services, les obligations respectives de chaque partie et rappelle les éléments financiers sus-évoqués en reprenant l'historique depuis la délibération de prescription.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les tarifs relatifs à l'intervention de la Communauté de Communes auprès de la commune de Mazeray pour la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Communauté de Communes des Vals de Saintonge et la commune de Mazeray pour la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3. Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition de terrains : choix de l'organisme bancaire

Monsieur le Maire rappelle que par décision du 16 novembre 2022, le Conseil Municipal avait décidé l'acquisition des parcelles de Madame GACHIGNARD et de Monsieur et Madame PELUT afin d'y aménager un nouveau lotissement communal.

Monsieur le Maire fait part qu'il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 200 000 € pour l'achat de ces terrains.

Après études des différentes propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, :

- de contracter un prêt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt	:	200 000 €uros
Durée du contrat de prêt	:	120 mois
Taux d'intérêt	:	3.37 %
Remboursement	:	Trimestriellement échéances constantes et durée fixe
Frais de dossier	:	0.10 % du montant soit 200 €
Parts sociales	:	Néant

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et l'ensemble des documents à intervenir dans les conditions précitées.



4. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- de voter les subventions suivantes pour 2023

ACCA	450 €
ASS SPORTIVE DES CAVALIERS	100 €
(Abstention de Monsieur BARBIER, vice-président de l'Association Sportive des Cavaliers)	
TENNIS CLUB	100 €
ASSOC LE 18^{ème} SIECLE DES LUMIERES	100 €
FONDATION DU PATRIMOINE	50 €
LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	50 €
LES P'TITS DROLES DU RPI	250 €
ASSOCIATION A4	1 175 €

ASSOCIATION SPORTIVE DES CAVALIERS - PRIX DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Sportive des Cavaliers organise son concours hippique national annuel et fait part que cette Association sollicite une participation de la Commune de Mazeray pour l'épreuve intitulée "Prix de la Commune de Mazeray".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par *11 voix pour, 1 abstention*, d'attribuer une subvention de 425 € à l'Association Sportive des Cavaliers pour le prix de la Commune de Mazeray pour le concours hippique national

MOTO CLUB ANGÉRIEN - PRIX DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Moto Club Angérien organise plusieurs championnats en 2023 au circuit du Puy de Poursay et propose de verser une subvention de la Commune de Mazeray pour l'épreuve intitulée "Prix de la Commune de Mazeray".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une subvention de 425 € au Moto Club Angérien pour l'épreuve « Prix de la Commune de Mazeray ».

- D'inscrire les crédits correspondants au budget 2023 par virement de crédits

5. Acquisition d'une désherbeuse mécanique et de ses accessoires

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir du matériel pour l'entretien de la Commune sans utiliser de produits et propose l'acquisition d'une désherbeuse mécanique avec porte-brosses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- de retenir le devis des Ets TARDY à Saint Hilaire de Villefranche, d'un montant de 2109.80 € TTC pour l'achat d'une désherbeuse mécanique et de ses accessoires
- d'autoriser le Maire à signer le présent devis avec les Ets TARDY
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023 par virement de crédits.

6. Acquisition d'un fourneau pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le fourneau de la cantine scolaire est vétuste, a d'importants dysfonctionnement et qu'il devient dangereux d'utilisation

Il convient par conséquent de procéder au remplacement de ce matériel indispensable pour la préparation des repas à la cantine scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- de retenir le devis des Ets ERCO à NIORT (79), d'un montant de 3 464.64 € TTC pour l'achat d'un fourneau 5 feux 2 fours
- d'autoriser le Maire à signer le présent devis avec les Ets ERCO
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023 par virement de crédits.



7. Décision modificative n° 1 au budget 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2023 :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2111 (114 – achat terrains)	219 900 €	021 (Vir de section fonctionnement)	25 500 €
2188 (76 – achat matériel)	5 600 €	1641 (emprunt)	200 000 €
Total dépenses	225 500 €	Total recettes	225 500 €

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
615231 - voirie	- 29 125 €		
65748 - subventions	3 125 €		
673 – ann titre sur exercice antérieur	500 €		
023 – Vir à section investissement	25 500 €		
Total dépenses	0 €	Total recettes	0 €

8. Projet d'aménagement d'un cabinet médical

Présentation du projet au Conseil Municipal (plan)

Questions diverses

- Point sur l'avancée des travaux au parc de jeux et loisirs
- Réunion de la commission « évènements et loisirs » le mercredi 22/03 à 20h30
- Réunion de la commission « communication » le mercredi 29/03 à 20h30
- Réunion de la commission « voirie » le jeudi 30/03 à 20h30
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 04 avril à 20h30
- Spectacle du cirque de A à Z le samedi 18 mars à 20 h
- Championnat de France de Side-Car Cross et Quad le dimanche 19 mars
- Concours au Poney Club le dimanche 19 mars
- Concert musical sous le chapiteau du cirque le 19 mars à 14 h
- Jumping National « jeunes chevaux » les 21 et 22 mars
- Musiques et contes à la Médiathèque le 24 mars
- Jumping National les 1^{er} et 02 avril

Séance levée à 22 h 55'

Signature du secrétaire de séance

Emmanuel BLANCHARD